



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

 **parcoursup**  
Entrez dans l'enseignement supérieur

# Tout savoir sur la phase d'admission Parcoursup 2023

Du 1<sup>er</sup> juin au 7 juillet 2023

[parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)

 @parcoursup\_info

  @parcoursupinfo

[etudiant.gouv.fr](https://etudiant.gouv.fr)

  @etudiant.gouv

[esr.gouv.fr](https://esr.gouv.fr) — [education.gouv.fr](https://education.gouv.fr)

# sommaire

Rappel des chiffres clés de la phase de candidature 2023.....	3
Pour la session 2023, accélérer la phase principale d'admission pour réduire le sentiment d'attente.....	4
Nos conseils pour la phase d'admission 2023.....	5
Phase principale d'admission 2023 : dates clés et délais de réponses .....	6
Liste d'attente sur Parcoursup : comment ça marche? .....	7
Un accompagnement personnalisé tout au long de la procédure.....	9
Les dispositifs pour accompagner les candidats en situation de handicap ou présentant un trouble de santé invalidant.....	10
L'égalité des chances, une priorité de Parcoursup .....	12

# RAPPEL DES CHIFFRES CLÉS DE LA PHASE DE CANDIDATURE 2023

# 917 000

candidats ont confirmé au moins un vœu sur Parcoursup, dont :



**629 000**  
**lycéens**

scolarisés  
en terminale  
(en France  
et à l'étranger)

**163 000**  
**étudiants**

en réorientation  
ou en mise  
à niveau

**87 000**  
**candidats**

en reprise  
d'études  
ou autres

Dont

**56 500**

se sont  
intéressés à  
l'offre **Parcours+**

**34 500**  
**candidats**

sont scolarisés  
à l'étranger



**11,8 M de vœux et sous-vœux**

confirmés en phase principale



**Formations en apprentissage :**

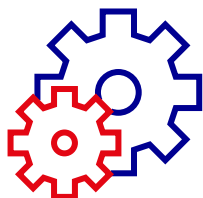
**210 000 candidats**

ont confirmé au moins un vœu  
en apprentissage

**1,1 million de vœux**  
répartis sur

**les 8 900 formations**  
en apprentissage

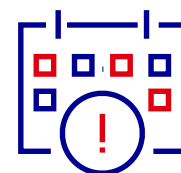
# POUR LA SESSION 2023, ACCÉLÉRER LA PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION POUR RÉDUIRE LE SENTIMENT D'ATTENTE



Parcoursup s'inscrit dans **une démarche d'amélioration en continu** pour répondre aux attentes des candidats. Ces améliorations, mises en œuvre selon les orientations de la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Sylvie Retailleau, prennent en compte les retours des lycéens eux-mêmes, au travers d'un dispositif d'écoute des usagers et d'une étude d'opinion, réalisés chaque année, et les recommandations du Comité éthique et scientifique de Parcoursup.

Dans le cadre de la campagne 2023, des améliorations ont été apportées, dès l'ouverture de Parcoursup, avec un nouveau moteur de recherche et de nouvelles fiches de présentation des formations plus claires, plus riches et plus transparentes, qui ont permis aux candidats de mieux connaître les formations et de faire leurs choix de manière éclairée.

→ **Des améliorations** sont également mises en place dans le cadre de la phase d'admission principale **pour accélérer l'envoi des propositions d'admission et ainsi réduire le sentiment d'attente des candidats et le stress induit :**



- Les délais de réponse aux propositions d'admission au début de la phase d'admission ont été revus à partir des pratiques constatées lors des précédentes sessions. **Ces nouveaux délais permettront de démarrer la phase d'admission plus vite et de générer des propositions à plus de candidats, plus tôt;**
- Entre le 30 juin et le 3 juillet 2023, il sera demandé aux candidats qui ont toujours des vœux en attente de les classer par ordre de préférence. **L'ordre de priorité que chaque candidat aura défini sera pris en compte par la plateforme notamment pour l'envoi des dernières propositions à la fin de la phase d'admission.** La période choisie pour demander ce classement des vœux en attente facilitera la décision des candidats : au début du mois de juillet, les formations ont adressé l'essentiel des propositions d'admission, les épreuves du baccalauréat sont terminées et, avant la fin de l'année scolaire, les candidats peuvent être accompagnés par les équipes éducatives des établissements pour leur choix.

Grâce à ces améliorations, la phase d'admission se terminera dès le 7 juillet 2023 au lieu du 13 juillet 2023 initialement prévu. **Cette date, qui correspond à la fin de l'année scolaire, permettra de laisser davantage de temps aux lycéens et aux familles pour préparer leur rentrée** (inscriptions administratives, recherche d'un éventuel logement). En permettant de stabiliser plus tôt les admissions définitives, cette mesure facilitera en outre l'organisation de la rentrée étudiante pour les formations du supérieur.



→ **Par ailleurs, l'ouverture de la phase complémentaire a également été avancée au 15 juin 2023**, les candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission pourront ainsi se saisir plus rapidement des opportunités offertes. Ils pourront formuler des nouveaux vœux pour des formations qui ont des places disponibles.

→ **Dans la continuité des améliorations apportées au moteur de recherche des formations, l'espace candidat a également été rénové.** Les interfaces sont plus claires pour permettre aux candidats de mieux identifier leur situation et les actions qui leurs sont demandées. Cet espace candidat est ainsi plus accessible et optimisé pour un usage sur téléphone portable. Il est tout de même toujours conseillé aux candidats d'agir sur leur dossier depuis un ordinateur.



# NOS CONSEILS POUR LA PHASE D'ADMISSION 2023

1

**Avant le 1<sup>er</sup> juin, début de la phase d'admission :**

→ **Assurez-vous de bien avoir vos identifiants**

**Parcoursup :** votre numéro de dossier (à ne pas confondre avec votre INE) et votre mot de passe. Si vous les avez oubliés ou perdus, vous pouvez en faire la demande via la plateforme.

→ **Prenez connaissance du fonctionnement de la phase d'admission pour l'aborder avec sérénité en consultant nos vidéos tutos et la page conseils sur [Parcoursup.fr](https://parcoursup.fr)**

## Rappel

**Parcoursup n'examine pas les dossiers et ne décide pas de votre admission** dans une formation.

**Parcoursup vous garantit un droit**

**à l'information :** au 1<sup>er</sup> juin, si vous avez reçu une réponse négative d'une formation sélective, Parcoursup vous indique dans votre dossier comment solliciter le responsable de la formation pour demander les raisons de cette décision.

2

**Faites le point sur votre liste de vœux,** cela vous aidera à anticiper vos choix lorsque vous recevrez des propositions d'admission.

**Si vous recevez une ou plusieurs propositions d'admission,** vous devrez faire un choix et indiquer si vous maintenez des vœux en attente. Ne maintenez que les vœux en attente qui vous intéressent vraiment.

**Si vous êtes en liste d'attente pour tous vos vœux le 1<sup>er</sup> juin,** rassurez-vous, votre situation va évoluer très rapidement, au fur et à mesure que des places se libèrent.

3

**Vous n'avez pas besoin de vous connecter tous les jours :** vous êtes alerté dès que vous recevez une proposition ainsi que vos parents s'ils ont renseigné leurs coordonnées :

→ **Dans votre messagerie personnelle et celle de votre dossier Parcoursup**

→ **Sur votre portable par sms.**

## À savoir

La plateforme est désormais compatible avec les téléphones mobiles, il n'y a plus d'application mobile dédiée. **Notez tout de même qu'il est toujours conseillé d'agir sur votre dossier depuis un ordinateur.**

4

**Soyez attentif** à la date limite de réponse lorsque vous recevez une proposition d'admission. Cette date est affichée dans votre dossier en face de la proposition d'admission. **Si vous ne répondez pas à une proposition d'admission avant la date limite indiquée, celle-ci sera envoyée à un autre candidat.**

5

Si vous n'avez formulé que des vœux pour des formations sélectives et que votre dossier n'a pas été retenu par les **formations que vous avez demandé : vous pouvez solliciter dès le 1<sup>er</sup> juin un entretien individuel auprès de votre lycée, d'un CIO ou d'un service d'orientation universitaire.** Ce sera l'occasion de revoir votre projet et de préparer la phase complémentaire qui débutera dès le 15 juin. **Vous pourrez ainsi formuler de nouveaux vœux pour des formations qui ont encore des places disponibles.**

6

**Si vous êtes en situation de handicap,** n'hésitez pas à compléter votre fiche de liaison dans votre dossier Parcoursup pour préparer votre rentrée dans les meilleures conditions. **Une fois que vous avez accepté une formation de manière définitive, vous pouvez demander à la plateforme de transmettre automatiquement la fiche de liaison au référent handicap de votre futur établissement.**

# PHASE PRINCIPALE D'ADMISSION 2023 : DATES CLÉS ET DÉLAIS DE RÉPONSES

## Les dates clés

**À partir du 1<sup>er</sup> juin** **Phase principale d'admission**  
Je reçois les réponses des formations à mes vœux et je répons au fur et à mesure aux propositions d'admission.

**Du 30 juin au 3 juillet** **Classement des vœux en attente**  
À compter du 30 juin, je dois **classer par ordre de préférence** les vœux en attente que je souhaite conserver.

**4 juillet** **Résultats du baccalauréat**

**7 juillet** **Fin de la phase principale d'admission**



## Les délais à respecter pour répondre aux propositions d'admission

### Propositions reçues le 1<sup>er</sup> ou le 2 juin 2023

→ Je dois répondre avant le 4 juin, 23h59 (heure de Paris)



### Propositions reçues le 3 juin 2023

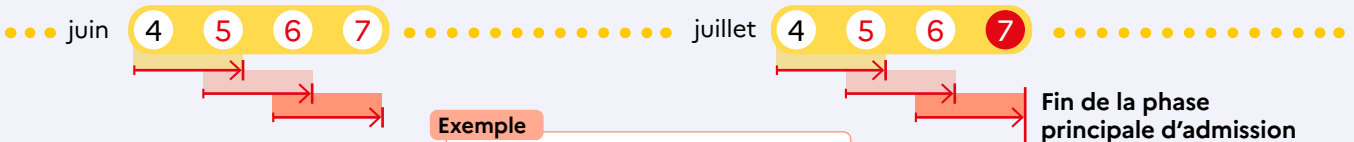
→ Je dois répondre avant le 5 juin, 23h59 (heure de Paris)



### Propositions reçues entre le 4 juin et le 6 juillet 2023

→ J'ai 2 jours pour répondre

Dernières propositions envoyées le 6 juillet



#### Exemple

Je reçois une proposition d'admission le 8 juin 2023 matin, j'ai jusqu'au 9 juin 2023, 23h59 (heure de Paris) pour répondre.

Fin de la phase principale d'admission



Lorsque vous avez une proposition d'admission :  
→ vous recevez un mail et un SMS ;  
→ la date limite de réponse est indiquée **en face de chaque proposition reçue** dans votre dossier.



# LISTE D'ATTENTE SUR PARCOURSUP : COMMENT ÇA MARCHE ?

Si vous êtes en liste d'attente pour une formation, vous pouvez consulter dans votre dossier des indicateurs personnalisés pour **suivre votre évolution dans la liste et estimer vos possibilités d'être admis :**

- **Votre position dans la liste d'attente :** elle évolue en fonction des désistements des autres candidats. Dès qu'une place est libérée, elle est proposée le lendemain matin au 1<sup>er</sup> candidat de la liste d'attente.

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONSULTER :

- **Votre position dans le classement établi par la formation :** cette position est fixe. Elle correspond à l'ordre dans lequel la formation envoie les propositions d'admission.
- **La position dans le classement du dernier candidat**  qui a reçu une proposition d'admission cette année, au moment où le dossier est consulté.
- **La position du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission l'année dernière en 2022**  (quand l'information est disponible). Cela vous permet de voir jusqu'à quel niveau du classement la formation a envoyé des propositions d'admission.

**Conseil :** vous pouvez estimer vos possibilités d'être admis en comparant votre position dans le classement et celui du dernier candidat qui a reçu une proposition d'admission en 2022.

## UN EXEMPLE POUR BIEN COMPRENDRE

**Au 1<sup>er</sup> juin**

Sophie a reçu une réponse positive de la formation **A**, mais elle est en liste d'attente. Qu'est-ce que cela signifie ?

20 places disponibles dans la formation

Les 20 premiers candidats du classement ont reçu une proposition d'admission

Position dans le classement du dernier candidat à avoir reçu une proposition d'admission au 1<sup>er</sup> juin

Classement de la formation A			Liste d'attente	
1	Paul	reçoit une proposition d'admission		
2	Élise	reçoit une proposition d'admission		
3	Laïla	reçoit une proposition d'admission		
4	David	reçoit une proposition d'admission		
5	Celia	reçoit une proposition d'admission		
6	Romain	reçoit une proposition d'admission		
7	Kaïs	reçoit une proposition d'admission		
8	Julien	reçoit une proposition d'admission		
9	Valérie	reçoit une proposition d'admission		
10	Martin	reçoit une proposition d'admission		
11	Hélène	reçoit une proposition d'admission		
12	Guillaume	reçoit une proposition d'admission		
13	Aurélia	reçoit une proposition d'admission		
14	Valentin	reçoit une proposition d'admission		
15	Émilie	reçoit une proposition d'admission		
16	Adèle	reçoit une proposition d'admission		
17	Jules	reçoit une proposition d'admission		
18	Clémentine	reçoit une proposition d'admission		
19	Mathilde	reçoit une proposition d'admission		
20	Maud	reçoit une proposition d'admission		
21	Mickaël	est en liste d'attente	1	
22	Marie	est en liste d'attente	2	
23	Hugo	est en liste d'attente	3	
24	Élise	est en liste d'attente	4	
25	Steven	est en liste d'attente	5	
26	Gabriel	est en liste d'attente	6	
27	Emma	est en liste d'attente	7	
28	Inès	est en liste d'attente	8	
29	Maël	est en liste d'attente	9	
30	<b>Sophie</b>	<b>est en liste d'attente</b>	10	
31	Zoé	est en liste d'attente	11	
32	Maxime	est en liste d'attente	12	
33	Laïla	est en liste d'attente	13	
34	Nino	est en liste d'attente	14	
35	Inès	est en liste d'attente	15	
36	Amir	est en liste d'attente	16	
37	Enzo	est en liste d'attente	17	
...	...	...	...	...
400	...	...	380	

Position de Sophie dans le classement de la formation : **30** et Position dans le classement du dernier candidat qui a reçu une proposition en 2022 : 250

Position de Sophie dans la liste d'attente : **10<sup>e</sup> sur 380**

**Au 4 juin**

Les candidats ont répondu aux propositions envoyées par la formation **A** le 1<sup>er</sup> juin. Voici comment la situation de Sophie a évolué :

11 candidats ont accepté la proposition d'admission et 9 l'ont refusé

Sur les 20 places que propose la formation, 9 sont à nouveau disponibles

9 nouveaux candidats reçoivent une proposition d'admission

Position du dernier candidat à avoir reçu une proposition d'admission au 4 juin

Classement de la formation A			Liste d'attente	
1	Paul	a refusé cette proposition d'admission		
2	Élise	a accepté cette proposition d'admission		
3	Laïla	a accepté cette proposition d'admission		
4	David	a accepté cette proposition d'admission		
5	Celia	a refusé cette proposition d'admission		
6	Romain	a refusé cette proposition d'admission		
7	Kaïs	a accepté cette proposition d'admission		
8	Julien	a refusé cette proposition d'admission		
9	Valérie	a accepté cette proposition d'admission		
10	Martin	a refusé cette proposition d'admission		
11	Hélène	a refusé cette proposition d'admission		
12	Guillaume	a accepté cette proposition d'admission		
13	Aurélia	a accepté cette proposition d'admission		
14	Valentin	a accepté cette proposition d'admission		
15	Émilie	a refusé cette proposition d'admission		
16	Adèle	a accepté cette proposition d'admission		
17	Jules	a refusé cette proposition d'admission		
18	Clémentine	a accepté cette proposition d'admission		
19	Mathilde	a refusé cette proposition d'admission		
20	Maud	a accepté cette proposition d'admission		
21	Mickaël	a renoncé à ce vœu en attente		
22	Marie	reçoit une proposition d'admission		
23	Hugo	reçoit une proposition d'admission		
24	Élise	a renoncé à ce vœu en attente		
25	Steven	a renoncé à son vœu en attente		
26	Gabriel	reçoit une proposition d'admission		
27	Emma	reçoit une proposition d'admission		
28	Inès	reçoit une proposition d'admission		
29	Maël	reçoit une proposition d'admission		
30	<b>Sophie</b>	<b>reçoit une proposition d'admission</b>		
31	Zoé	reçoit une proposition d'admission		
32	Maxime	a renoncé à ce vœu en attente		
33	Laïla	reçoit une proposition d'admission		
34	Nino	a renoncé à ce vœu en attente		
35	Inès	est en liste d'attente	1	
36	Amir	est en liste d'attente	2	
37	Enzo	est en liste d'attente	3	
...	...	...	...	...
400	...	...	366	

5 candidats en liste d'attente ont renoncé à leur vœux en attente.

La liste d'attente a évolué, Sophie reçoit donc une proposition d'admission le 4 juin



# UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ TOUT AU LONG DE LA PROCÉDURE

## Des temps d'échange et des services proposés aux candidats

Grâce à la mobilisation des équipes pédagogiques dans les établissements, des temps d'échange sont prévus tout au long de la phase d'admission au plus près des lycéens et des étudiants.

Les supports et dispositifs suivants complètent cet accompagnement :



→ des **vidéos tutorielles** et des **infographies** disponibles sur [Parcoursup.fr](https://www.parcoursup.fr), qui expliquent d'une manière simplifiée et résumée les moments clés et le fonctionnement de la phase d'admission ;



→ des **sessions de chats et de live avec les lycéens, les étudiants et les fédérations de parents d'élèves** ;

**0800400070**

→ le **numéro vert Parcoursup**, disponible tous les jours de la semaine et sur des **horaires élargis lors de moments importants pour les candidats** ;



→ la **messagerie «Contact»** disponible dans le dossier du candidat ;



→ des **campagnes d'appels téléphoniques** dédiées, à des moments clés de la phase d'admission, pour nouer un contact direct avec les candidats ; (ou leur famille)



→ les **comptes sociaux Parcoursup** (Twitter, Facebook, Instagram) donnent des informations sur la phase d'admission. Ils sont également un relais vers les académies si les candidats rencontrent des difficultés sur leur dossier.

## L'accompagnement des candidats qui n'ont pas reçu de proposition d'admission

### Des entretiens individuels dès le début de la phase d'admission

Dès le **1<sup>er</sup> juin 2023**, les candidats qui n'ont demandé que des formations sélectives et qui ont été refusés sur l'ensemble de leurs vœux pourront **bénéficier d'un accompagnement** organisé dans les lycées, les Centres d'Informations et d'Orientation et les universités. Cet accompagnement humain, au plus près des candidats, permettra un travail approfondi autour de leur projet d'orientation afin de préparer la **phase complémentaire qui débutera dès le 15 juin 2023**.

### La phase complémentaire du 15 juin au 14 septembre

La phase d'admission complémentaire permet de formuler jusqu'à **10 nouveaux vœux dans les formations qui ont encore des places disponibles**. Ces formations seront accessibles depuis le moteur de recherche des formations Parcoursup à partir du 15 juin 2023.

### La commission d'accès à l'enseignement supérieur dès le 1<sup>er</sup> juillet

À partir du **1<sup>er</sup> juillet 2023**, les Commissions d'accès à l'enseignement supérieur (CAES) se mettront en place pour **accompagner, en proximité, chaque candidat en attente sur tous ses vœux ou demeuré sans proposition d'admission en phase complémentaire**.

Les commissions, auxquelles participent les proviseurs, les responsables des établissements d'enseignement supérieur, travailleront en lien avec les candidats pour qu'ils puissent redéfinir leur projet en fonction des places disponibles en phase complémentaire, en envisageant parfois une mobilité en dehors de leur académie ou encore en identifiant des formations auxquelles ils n'avaient pas pensé et qui sont en lien avec leur projet d'études. Les CAES peuvent également mobiliser des solutions avec les partenaires locaux de l'insertion des jeunes.

En 2022, les CAES ont accompagné et proposé une formation à près de 18900 candidats.

### Rappel

Les candidats justifiant d'une **situation spécifique** tenant à leur **état de santé**, à un **handicap**, à leur statut de **sportif de haut niveau** ou à des **charges de famille** pourront saisir les commissions d'accès à l'enseignement supérieur pour le réexamen de leur dossier **dès le 1<sup>er</sup> juin 2023**.



# LES DISPOSITIFS POUR ACCOMPAGNER LES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP OU PRÉSENTANT UN TROUBLE DE SANTÉ INVALIDANT



## Renseigner sa fiche de liaison pour préparer la rentrée dans les meilleures conditions

La fiche de liaison vous permet de faire connaître à votre futur établissement votre situation, les aménagements dont vous avez bénéficié pendant votre scolarité et vos besoins pour la rentrée.



Elle est accessible depuis votre **dossier Parcoursup (rubrique profil/handicap)** et vous pouvez la renseigner à tout moment. Si vous l'aviez déjà renseignée au moment de la formulation de vos vœux, vous devez terminer de la compléter une fois que vous avez accepté de manière définitive la formation de votre choix.



Une fois complétée, vous pouvez demander à Parcoursup de la transmettre automatiquement au référent handicap de l'établissement.

Grâce à la **fiche de liaison**, le référent handicap pourra évaluer vos besoins et échanger avec vous sur les aménagements dont vous pourrez bénéficier à la rentrée.



N'hésitez pas à contacter le **référent handicap** si vous avez des questions, c'est votre contact privilégié. Vous retrouvez ses coordonnées sur la fiche de présentation de la formation.

Échanger avec le référent handicap, c'est préparer dans les meilleures conditions votre accueil à la rentrée.



## Demander le réexamen de son dossier, en faisant une demande motivée au recteur

Parcoursup vous aide à accéder à la formation adaptée à votre besoin particulier.

Un **droit au réexamen** spécifique vous est ouvert pour vous permettre de faire valoir votre situation particulière pour être inscrit dans un établissement déterminé.

### Dans quels cas ?

1<sup>er</sup>  
juin

**À partir du 1<sup>er</sup> juin**, si vous ne recevez que des réponses négatives ou si les modalités d'accueil de la formation que vous souhaitez accepter ne sont pas compatibles avec votre situation / vos besoins particuliers, ou si un changement est intervenu dans votre situation après la confirmation de vos vœux.

1<sup>er</sup>  
juillet

**À partir du 1<sup>er</sup> juillet**, si vous n'avez toujours aucune proposition d'admission adaptée à vos besoins particuliers et à votre situation.

### Comment faire ?

Sollicitez la **Commission d'accès à l'enseignement supérieur (CAES)** de votre académie, pour faire valoir votre situation particulière (besoins d'accompagnement, de compensation, de soins, de transport, etc.), explicitée par des éléments précis, en envoyant :



Un message via la rubrique contact de votre dossier Parcoursup,



ou un courrier postal adressé au recteur de la région académique.

### Comment la CAES étudie les dossiers ?

Elle étudie votre demande d'inscription en fonction de vos besoins et de votre situation.



Si vous avez renseigné votre fiche de liaison, elle en prend connaissance (cette fiche n'est pas obligatoire).



La CAES peut vous demander des justificatifs et appréciera les circonstances exceptionnelles que vous avez explicitées et qui justifient une inscription dans un établissement situé dans une zone déterminée.

Si votre demande est recevable, le recteur pourra vous faire une proposition d'inscription dans un établissement adapté à votre situation et à votre projet d'études supérieures.

# L'ÉGALITÉ DES CHANCES, UNE PRIORITÉ DE PARCOURSUP

## Quelles sont les priorités prévues par la loi du 8 mars 2018 ?

La loi du 8 mars 2018 prévoit que soient mis en œuvre :

- **un taux minimal de lycéens boursiers** dans les filières sélectives et non sélectives (depuis 2018, Parcoursup a permis une progression de 5 points du nombre de lycéens boursiers admis)
- **un taux maximal de candidats résidant en dehors de l'académie où se situe la formation** dans les filières non sélectives publiques (licences, PASS et PPPE) lorsque le nombre de vœux confirmés par les candidats est supérieur aux capacités d'accueil de la formation

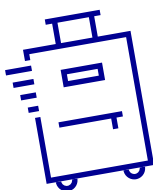
De plus, afin de favoriser l'orientation des bacheliers professionnels et technologiques vers les filières de l'enseignement supérieur pour lesquelles ils sont le mieux préparés et qui favorisent ainsi leur réussite dans les études supérieures, les recteurs de région académique définissent :

- pour l'accès aux STS : **un taux minimal de bacheliers professionnels retenus**
- pour l'accès aux IUT : **un taux minimal de bacheliers technologiques retenus**

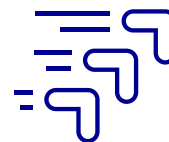
### Comment sont fixés les taux ? Où peut-on les consulter ?

Les taux sont fixés par les recteurs de région académique après concertation avec les présidents d'université ou les chefs d'établissement concernés. Pour les formations de l'enseignement agricole, les taux sont fixés par la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt).

Ils sont publiés dans un arrêté, pour chacune des régions académiques. Ils sont également affichés sur les fiches de présentation des formations accessibles via le moteur de recherche Parcoursup. Ils sont disponibles en mai 2023, avant le démarrage de la phase d'admission. La démarche est explicitée sur les sites institutionnels des académies.



## Focus: Le soutien à la mobilité des lycéens boursiers



Cette aide permet aux lycéens boursiers qui ont formulé au moins un vœu hors de leur académie de résidence de demander une **aide de 500 €** versée directement à la rentrée universitaire.

En 2022, plus de 20 500 lycéens ont sollicité cette aide.

Plus d'informations : [www.etudiant.gouv.fr/cid132810/aide-a-la-mobilite-parcoursup.html](http://www.etudiant.gouv.fr/cid132810/aide-a-la-mobilite-parcoursup.html)